

Rapport d'activité de la Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (CIP-GYB) pour l'année 2018

La Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (CIP-GYB), composée de Mesdames et Messieurs les Député-e-s :

Délégation vaudoise :

Philippe Cornamusaz, Eliane Desarzens, Maurice Mischler, Alette Rey-Marion, Daniel Ruch, Claude Schwab et Daniel Trolliet

Délégation fribourgeoise :

Jean-Daniel Chardonens, Eric Collomb, Johanna Gapany, Bernadette Hänni-Fischer, Cédric Péclard, Rose-Marie Rodriguez (cheffe de la délégation fribourgeoise) et Stéphane Sudan

Sous la présidence de la députée Alette Rey-Marion, la commission transmet aux Parlements des cantons de Fribourg et Vaud, conformément à l'art. 15 al. 5 de la Convention sur la participation des Parlements aux conventions intercantionales (CoParl), son rapport d'activité 2017.

1. Mission légale

Conformément à son mandat légal, défini à l'article 73 de la Convention intercantonale sur la création et l'exploitation du Gymnase intercantonal de la Broye (CIGB), la Commission interparlementaire a exercé un contrôle coordonné sur cet établissement, plus particulièrement sur le budget et les comptes annuels. Elle a en outre été tenue informée de l'évolution de différents dossiers, dont l'extension du Gymnase et l'intégration de la digitalisation, et des raisons qui ont motivé la modification de l'aire de recrutement.

Afin d'assurer sa mission de haute surveillance, la CIP-GYB a tenu deux séances durant l'année 2018. Celles-ci se sont déroulées en présence, d'une part, de la conseillère d'Etat Cesla Amarelle, Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) du canton de Vaud et présidente du Conseil du GYB pour les années 2018 et 2019, ou de son représentant, M. Lionel Eperon, directeur général de l'enseignement postobligatoire du canton de Vaud ; d'autre part, du directeur du Gymnase, M. Thierry Maire. Les réponses apportées aux questions et demandes d'informations complémentaires de la Commission l'ont été à sa pleine satisfaction. Elle remercie l'ensemble de ces interlocuteurs.

M. François Piccand, chef du Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré du canton de Fribourg, a également assisté aux séances de la CIP-GYB. Le Secrétariat du Grand Conseil fribourgeois assume le secrétariat permanent de la Commission plénière.

2. Comptes 2016

Les comptes 2017 bouclent avec un résultat meilleur que prévu, l'excédent de charges de 16 487 600 frs étant inférieur de 144 500 frs aux prévisions. Sans qu'il ne soit trompeur, ce résultat ne traduit toutefois pas le recours au fonds de réserve, qu'il a fallu solliciter pour couvrir des charges d'exploitation non prévues au budget.

Dans de tels cas, la procédure parlementaire ordinaire prévoit une demande de crédit supplémentaire. La réglementation propre au GYB permet de l'éviter grâce au fonds de réserve, alimenté par l'éventuel excédent de recettes apparaissant à la clôture des comptes – l'excédent de recettes correspond au solde non dépensé du budget alloué. Depuis la création du GYB, le fonds de réserve a régulièrement bénéficié de tels versements.

Autre particularité, chaque groupe de comptes (personnel, biens et services) dispose d'un budget autonome. En cas de dépassement, il est précisément fait appel au fonds de réserve – et non aux disponibilités de l'autre groupe de comptes. Ainsi en 2017, le budget attribué au mobilier et au matériel, insuffisant en raison d'une importante augmentation des effectifs, a été complété par un prélèvement sur le fonds de réserve de l'ordre de 178 184 frs. Dans les autres groupes de comptes, des charges de personnel légèrement inférieures au budget et des produits légèrement supérieurs, pour un total de 142 877 frs, ont rétabli en partie la balance globale. Conformément à la réglementation, ce montant de 142 877 frs a été reversé au fonds. Au 31 décembre 2017, le fonds de réserve a ainsi diminué de 35 307 frs. Il était alors doté d'un montant de 744 881 frs.

3. Budget 2019

Avec une hausse de 0,79 % par rapport à 2018, le budget 2019 est relativement stable, à 17 320 600 frs. Si le retrait de deux communes de l'aire de recrutement du GYB permet de stabiliser l'effectif de l'établissement autour des 1200 élèves, il ne permet pas de fermer une classe (52 classes en 2018-2019). En revanche, l'éventuelle ouverture d'une classe supplémentaire à la rentrée d'août 2019 n'induirait pas l'engagement d'EPT supplémentaire.

La hausse des charges nettes s'explique principalement par l'augmentation prévue des mandats de formation externes en faveur des élèves des maturités spécialisées (9500 frs/élève), notamment dans le domaine de la santé, ainsi que par la diminution de la subvention du SEFRI pour l'école de commerce.

Pour rappel, le budget du GYB inclut des charges normalement imputées à des services transversaux de l'Etat, tels que le versement des salaires ou les charges d'entretien des bâtiments.

A noter qu'avec le retrait des deux communes fribourgeoises de l'aire de recrutement, la clé de répartition des charges nettes se modifie quelque peu pour davantage tendre vers la parité (Vaud : 48,96 % - Fribourg : 51,04%).

4. Modification de l'aire de recrutement et accessibilité en transport public

Durant le premier semestre 2018, les Conseils d'Etat des cantons de Vaud et Fribourg ont décidé de retirer les communes de Tornay et Mont-Vully de l'aire de recrutement du GYB, avec effet dès la rentrée d'août 2018. Avec l'introduction des nouveaux horaires de transport public, les durées des trajets entre l'une et l'autre commune et le Gymnase se sont péjorées, alors que l'accessibilité à la ville de Fribourg s'est améliorée. L'évidence était telle que les deux Conseils d'Etat, autorité compétente pour modifier la Convention intercantonale sur la création et l'exploitation du GYB, ont estimé qu'elle justifiait un traitement exceptionnel. L'autorité considère que cette modification se fonde sur des motifs très particuliers et ne peut en aucun cas constituer un précédent. Quant aux communes concernées, elles sont pleinement satisfaites puisqu'elles-mêmes souhaitaient ce changement.

Au plan de l'effectif, l'incidence de ce retrait correspond à une diminution de 20 à 30 élèves à la rentrée d'août 2018. Elle correspondra à une diminution d'environ 45 élèves au total à la rentrée 2019-2020. Il n'y a aucune menace de sous-effectif à moyen-long terme.

Le retrait des deux communes de l'aire de recrutement a été l'occasion d'un examen attentif des horaires de transport public de la part de l'organe dirigeant. Conclusion : globalement, les relations sont correctes pour les 120 arrêts reliant les domiciles à l'établissement scolaire. Presque toutes les durées de parcours (simple course) sont inférieures à 35 minutes. Les quelques relations problématiques ont été l'objet d'une attention particulière : un gros travail a été entrepris avec les Services de la mobilité des deux cantons pour faire en sorte que les élèves aient des temps d'attente raisonnables.

5. Extension du site : crédit plébiscité

Le crédit de 29 millions destiné à financer les travaux d'agrandissement du Gymnase a été octroyé par les deux Grands Conseils qui ont débloqué chacun 14,5 millions, Fribourg le 14 septembre 2018, Vaud le 27 novembre 2018. Dans les deux cas, la décision n'a pas fait un pli : Fribourg a approuvé sa part par 79 voix sans opposition ni abstention, Vaud a approuvé la sienne par 119 voix sans opposition ni abstention.

La mise en service des nouveaux locaux reste fixée à la rentrée d'août 2021. Il est prévu d'attribuer les travaux en entreprise totale, solution qui permet une exécution plus rapide. Selon le calendrier transmis au printemps 2018, le chantier devrait débuter fin 2019.

A noter qu'avec l'extension de l'établissement le nombre de places de parc augmentera, selon les normes propres à la législation vaudoise.

6. Examen avec ordinateur : un projet pilote

Le GYB a obtenu l'autorisation de mener un projet pilote pour l'école de maturité : permettre aux élèves de travailler avec un ordinateur aux examens. Considérant que l'élève travaille toute l'année avec un ordinateur à portée de main, on a estimé qu'il n'y avait pas de raison fondamentale à l'en priver lors des épreuves de baccalauréat. Chaque élève garde le choix. Ce projet pilote est assorti d'un cahier des charges.

Ainsi, pour la première fois en juin 2018, des candidats ont passé leurs examens finaux en utilisant leur ordinateur. Le site internet de l'établissement en fait état et le rapport détaillé de cette première est accessible à l'adresse suivante : <https://www.gyb.ch/formations/les-dossiers-du-gyb/igyb.html> sous « Examens avec l'ordinateur ».

En conclusion, la CIP-GYB souligne la bonne conduite et le bon fonctionnement de l'établissement. Elle recommande aux Grands Conseils des cantons de Vaud et Fribourg d'adopter de ce rapport d'activité 2018.

Au nom de la Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye :

Aliette Rey-Marion
Présidente

Marie-Claude Clerc
Secrétaire